

PRESS RELEASE

5 JUNE 2013, CONAKRY

TOURE AND BANGOURA FILE, GUINEA

We affirm that nearly two months after the incarceration of Mr. Issiaga BANGOURA and Mr. Ibrahima Sory TOURE, no evidence able to prove any bribes has been made.

We accuse the Guinean authorities to violate the Constitution of Guinea from May 7, 2010 and all international instruments they have ratified.

We accuse the judicial authority of denial of justice and violation of the rights of defense.

We accuse the executive power who has been alerted of repeated violations of human rights in this file, of unjustifiable inertia.

Finally, we affirm that Mr. BANGOURA and Mr. TOURE are victims and hostages of a state affair, that goes beyond them.

We take note of all.

On behalf of Mr. Issiaga BANGOURA and Mr. Ibrahima Sory TOURE, we are therefore forced to file a complaint against Guinea to supranational bodies for arbitrary arrest, unlawful detention, lack of effective remedies, lack of fair and equitable trial, and violation of the rights of the defense.

The Defense team :

Mr. Fournier SAMPIL, Momo SAKHO, Abdoul Salam SYLLA and Aboubacar SYLLA, Lawyers at CONAKRY Bar

Eddy ARNETON and Rachel LINDON, Lawyers at PARIS Bar.

COMMUNIQUE DE PRESSE

05 JUIN 2013, CONAKRY

AFFAIRE TOURE ET BANGOURA EN GUINEE

Nous affirmons que près de deux mois après l'incarcération de Messieurs Issiaga BANGOURA et Ibrahima Sory TOURE aucun élément susceptible de démontrer la moindre corruption passive n'a été apporté.

Nous accusons les autorités guinéennes de violer la Constitution de la Guinée du 07 mai 2010 et tous les textes internationaux qu'elles ont ratifiées.

Nous accusons l'autorité judiciaire de déni de justice et de bafouer les droits de la Défense.

Nous accusons le pouvoir exécutif qui a été alerté des violations répétées des droits de l'homme dans cette affaire d'une inertie injustifiable.

Nous affirmons enfin que Messieurs BANGOURA et TOURE sont les victimes et les otages d'une affaire d'Etat et d'une guerre économique qui les dépassent.

Nous en prenons acte.

Au nom de Messieurs Issiaga BANGOURA et Ibrahima Sory TOURE, nous sommes donc contraints de déposer une plainte contre la Guinée devant les instances supranationales pour arrestation arbitraire, détention illégale, absence de recours effectif, absence de procès juste et équitable, et violation des droits de la défense.

Le collectif de la défense :

Monsieur le Bâtonnier SAMPIL, Momo SAKHO, Abdoul Salam SYLLA et Aboubacar SYLLA, Avocats au Barreau de CONAKRY

Eddy ARNETON et Rachel LINDON, Avocats au Barreau de PARIS